

M. Amadou-Mahtar M'Bow,
*directeur général de l'Organisation
des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture*



... C'est dès 1952 que l'Unesco a fait place dans son programme à certaines activités destinées à promouvoir la pratique des sports. Elle a, dans cette tâche, bénéficié du concours du Comité international de l'éducation physique et de la récréation. Depuis 1965, la cérémonie annuelle de remise des trophées du Fair Play, due à l'initiative de l'Association internationale de la presse sportive et du Conseil international de l'éducation physique et des sports a donné à l'Organisation l'occasion de s'associer à une campagne mondiale dont l'objectif rejoignait sa vocation éthique. Cependant, il faut reconnaître que les activités entreprises directement par l'Unesco ou patronnées par elle, qu'il se soit agi de rencontres ou de publications, ont été généralement consacrées à des aspects étroitement circonscrits de l'activité sportive. La présente conférence, au contraire, apparaît comme la première manifestation d'une nouvelle démarche que la Conférence générale a adoptée à sa dix-septième session lorsque, par sa résolution 1.221, elle a autorisé le Directeur général «à poursuivre et entreprendre des activités visant à définir une nouvelle conception des programmes et des structures de l'enseignement préscolaire, primaire et

secondaire en vue d'assurer une continuité interdisciplinaire dans l'esprit de l'éducation permanente, en accordant une attention particulière (...) à l'intégration dans les programmes scolaires de l'éducation physique »...

... Nous voici donc parvenus, me semble-t-il, à un stade de la réflexion où un large consensus s'est établi dans le monde sur le concept d'une éducation permanente globale et démocratisée. Il vous appartient maintenant d'en dégager les incidences sur l'éducation physique et le sport. A cet égard, la nécessité d'aménager les programmes, d'améliorer la formation des maîtres et des instructeurs, de multiplier les équipements et, bien entendu, d'accroître les moyens vient naturellement à l'esprit et, effectivement, il y a là autant de conditions nécessaires à tout progrès dans ce domaine. Cependant, au-delà de mesures ponctuelles et partielles, l'objectif devrait être avant tout, à mon sens, de repenser le rôle de l'éducation physique et du sport dans la formation de chaque individu au cours des années décisives de la jeunesse, l'éducation physique et le sport étant considérés comme des éléments constitutifs essentiels et complémentaires de cette formation.

Ici, nous nous heurtons au problème fondamental de l'accès du plus grand nombre, autrement dit de la démocratisation, que connaissent aussi bien les pays développés que les pays en développement, mais qui, dans ces derniers, revêt une acuité particulière...

... Vos débats seront donc tout naturellement centrés sur cette question fondamentale: comment organiser l'éducation physique et sportive pendant la période d'âge scolaire ou universitaire, que les jeunes soient scolarisés ou non? Bien entendu, l'éducation physique et le sport ne doivent pas être conçus comme des entités hétérogènes. Une continuité, qu'il s'agira de traduire en termes de cohérence conceptuelle et de coordination pratique, doit associer l'éducation physique et la pratique sportive pour la formation des jeunes à l'école et hors de l'école.

... Dans une éducation qui vise à former l'homme complet, il n'est pas possible de légitimer la place trop souvent marginale faite à l'éducation du corps alors que ce corps est le support de la personnalité tout entière. De même que l'éducation générale a pour finalité le plein exercice par l'homme de ses aptitudes et leur application aux différentes situations qu'il rencontrera dans la vie, de même l'éducation corporelle doit déboucher sur l'activité physique et sportive que chaque individu doit pratiquer tout au long de son existence. Or, la pratique du sport apparaît de plus en plus non seulement comme une nécessité à laquelle chacun doit être préparé pour le maintien de sa propre santé et pour l'utilisation de loisirs que multiplient les progrès de la technique, mais encore pour l'intégrité de l'espèce humaine menacée par l'environnement industriel. La pratique généralisée du sport est donc pour chacun un droit et un devoir.

Cependant, cet idéal serait purement utopique si l'éducation ne comportait pas dès le plus jeune âge une initiation à la pratique sportive, à la fois sur le plan du développement corporel et sur celui des attitudes et des valeurs. Il faut, en d'autres termes, faire comprendre l'importance et la signification profonde de l'activité sportive, en développer le goût et en susciter le besoin.

Nombre de vos pays ont déjà agi dans ce sens en accroissant la place de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse et en en repensant les fonctions. On peut désormais observer une réaction très nette contre le préjugé tendant à reléguer l'éducation physique et le sport dans un rôle subsidiaire ou subalterne. Ce préjugé rejoignait d'ailleurs souvent celui dont souffraient les arts dits avec quelque condescendance « arts d'agrément », ainsi, du reste, que les éléments de formation qui ne semblaient pas présenter un lien suffisant avec la préparation à l'emploi ni un degré de rentabilité assez élevé. Cette situation longtemps défavorisée de l'éducation physique et du sport paraît s'expliquer par une conception exagérément intellectualiste de l'éducation qui privilégiait à l'excès ses aspects cognitifs et tendait à séparer par des cloisons étanches les différents aspects du développement de l'individu: cognitif, éthique, esthétique, affectif et physique.

On sait pourtant que le sport contribue à former le caractère, exige une volonté sans

défaillance, met à l'épreuve l'endurance, mais on n'a peut-être pas assez vu qu'il fait appel à toutes les facultés, réalisant cette unité fondamentale de l'homme dont la reconnaissance est à la base de tout humanisme. Qui soutiendra que la performance de l'athlète ou le triomphe d'une équipe relèvent de la seule vigueur physique et ne couronnent pas l'application soutenue de l'intelligence à la maîtrise d'une discipline et l'exercice de qualités de jugement et de discernement? La réussite sportive ne récompense-t-elle pas aussi non seulement l'utilisation judicieuse des aptitudes, mais encore la longue ascèse qui seule conduit au succès? Pratiquée selon la rigueur des règles, l'activité sportive revêt une dimension morale car elle exige de qui la pratique le goût de l'effort, la volonté de se dépasser, le respect de l'adversaire triomphant ou malheureux, la modestie par laquelle l'individu s'efface au service d'une tâche collective, la soumission honnête à ces irrécusables instruments de docimologie que constituent le parcours le plus rapide, le franchissement de la barre de saut, le meilleur lancer. Quiconque se consacre au sport accepte, par là-même, l'existence de valeurs qui le transcendent et de lois auxquelles il choisit librement de se conformer. Je ne vois pas de meilleure formation éthique pour la jeunesse ni de meilleure préparation à la vie en société qu'une initiation sportive qui donne au sport sa pleine signification et en utilise toutes les vertus éducatives.

En même temps, par son caractère d'expression sans langage, immédiatement intelligible pour tous, par l'évidence qu'il manifeste d'une égalité fondamentale entre les hommes et les peuples, par les occasions qu'il fournit de rencontres entre individus ou équipes des pays les plus divers, le sport peut et devrait préparer les hommes à vivre ensemble dans un monde réconcilié. Il est à ce titre un auxiliaire de choix de grandes causes qui sont au nombre des objectifs essentiels de l'Unesco, à savoir l'acceptation des différences culturelles, la compréhension internationale et la paix par ailleurs, l'expression corporelle apparaît comme inséparable de l'expression artistique avec laquelle elle se conjugue dans de nombreuses activités. Elle contribue aussi à la formation du sens esthétique par la communion émerveillée avec la nature dont s'accompagne l'exercice de la plénitude physique dans l'air frais du matin ou sous un soleil brûlant. Elle est un facteur

essentiel de cet équilibre affectif et de ce sentiment de sécurité que toute éducation bien comprise doit considérer comme des objectifs majeurs...

... Une initiation à l'activité physique et sportive se conjuguant avec l'exercice des facultés intellectuelles et la formation morale prépare tout naturellement à une pratique du sport conforme à l'éthique dont il a tant besoin. Plus que jamais, en effet, il apparaît indispensable de restaurer l'idéal que Pierre de Coubertin avait su faire renaître par-delà les siècles dans sa rayonnante pureté, celui de l'athète tendu de toutes ses forces vers le dépassement de lui-même, reculant dans son effort gratuit les limites où l'enferme la condition humaine. Chacun d'entre vous sait trop pour que j'y insiste combien cet idéal a été battu en brèche par la commercialisation du sport, par un élitisme social ou économique qui, à l'échelle nationale, exclut souvent le plus grand nombre et, à l'échelle internationale, maintient à l'écart les peuples des pays les plus démunis, par on chauvinisme agressif, enfin, qui dénature la légitime fierté qu'une communauté nationale peut éprouver des succès remportés par les siens.

Aussi voudrais-je exprimer l'espoir que votre conférence aura à cœur de rappeler qu'à l'éducation par le sport doit s'ajouter l'éducation pour le sport. L'importance croissante du sport comme fait social et comme phénomène de civilisation, l'attraction que, relayé et orchestré par les grands moyens d'information, il exerce sur des foules innombrables, l'enthousiasme qu'il suscite et les passions qu'il déchaîne, rendent une telle éducation indispensable. Or, celle-ci ne sera complète et pleinement efficace que si le sport cesse d'être considéré seulement comme un spectacle. Je n'ignore pas que bien des pays ont déjà traduit cette préoccupation dans les faits en organisant le sport pour tous ou en s'engageant à le faire par des déclarations communes formulées lors de rencontres intergouvernementales récentes. Le champion cessera alors d'apparaître comme un prototype ou un histrion pour redevenir le chef de file de l'immense cohorte de ceux qui partagent son effort et qu'entraîne son exemple. Loin de s'opposer au sport de haute compétition, le sport pour tous le favorise et le valorise...

Je passerai maintenant brièvement en revue l'ordre du jour qui vous est soumis. Le premier point de fond, qui porte le numéro 6, a trait à la «situation actuelle en matière d'éducation physique et de sport dans la formation de la jeunesse.» Il implique l'étude des conceptions générales comme de l'organisation et des moyens. Vous souhaitez peut-être l'examiner conjointement avec le point suivant, portant le numéro 7, intitulé «rôle qui incombe à l'éducation physique et au sport dans la formation de la jeunesse dans la perspective de l'éducation permanente», qui vise à dégager les incidences du concept d'éducation permanente globale et démocratique sur la définition du rôle de l'éducation physique et du sport au service de la formation des jeunes...

... Il est prévu que deux commissions se réuniront ensuite pour examiner, l'une le point 8 de votre ordre du jour, à savoir les «stratégies requises et mesures à prendre à l'échelon national pour promouvoir l'éducation physique et le sport», l'autre le point 9 relatif à la «coopération internationale pour promouvoir l'éducation physique et le sport», question qui implique l'étude des échanges d'idées, d'expériences et de personnes aussi bien que de la coopération financière...

*
* *

. . . Vos débats qui, j'en suis persuadé, serviront à la fois la cause du sport et celle de l'éducation, contribueront notamment à déterminer les mesures et les orientations propres à rendre la pratique du sport conforme à l'idéal qui doit l'inspirer. Le sport, en effet, ne saurait jouer son rôle d'activité désintéressée sans une éducation précoce comprenant à la fois un entraînement corporel et un enseignement théorique

et éthique. Une éducation physique et sportive complète est donc indispensable pour que le sport soit pratiqué avec les vertus qui en sont la justification. Le sens du «fair play», comme l'idéal olympique, s'inculquent par l'éducation, qui elle-même, reflète un modèle de civilisation.

Responsabilité de l'éducation à l'égard du sport et rôle fondamental de l'éducation physique et sportive dans l'éducation, tels me paraissent être les deux fils directeurs qui assureront continuité et cohérence à vos débats. Porteur d'une éthique, générateur d'équilibre physiologique et psychique, source profonde de joie pour ceux qui s'y adonnent et, s'il est pratiqué généreusement, puissant facteur d'intégration sociale et de compréhension internationale, le sport étroitement associé à l'éducation physique doit devenir, partout où ce n'est pas encore le cas, non seulement un élément essentiel des programmes scolaires et universitaires, mais encore un facteur de culture constitutif de l'humanisme moderne. A tous ceux qui veulent concourir à l'édification de la cité éducative dont les contours s'ébauchent dans un horizon lointain, il incombe de faire au sport la place éminente qui lui revient puisqu'il nous fournit le meilleur exemple qui soit de la continuité dans l'effort, d'une vie à la fois exaltée et maîtrisée, de l'accord de l'homme avec lui-même, avec les autres et avec la nature, de l'unité retrouvée. Et rien, mieux que le sport, ne peut élargir cette cité éducative encore idéale aux dimensions du monde, patrie commune d'une humanité fraternelle...

A. M. M. B.

